



OFFRE D'EMPLOI **CDI**

SECTEUR **AGROALIMENTAIRE**

AVANT LE **16 FÉVRIER 2022**



OFFRE N°

45276

SECTEUR

ARTISANAT (ALIMENTATION)

TYPE DE CONTRAT

CDI

DURÉE CONTRAT

INDETERMINEE

TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

ENTREPRISE

TRIBALLAT - RECRUTEMENT DU 21/02/22 AU

25/02/22

LIEU

FRANCE, BRETAGNE, ILLE ET VILAINE (35),

MORBIHAN (56)

POSTULEZ AVANT LE

16/02/2022

PRISE DE POSTE

04/04/2022

CONTACT

Fabrice BACHEVEN

fbacheven@cnarm.fr

06 92 64 73 27

STANDARD
02 62 15 00 00

CONDUCTEUR MACHINE - H/F - CDI

► DESCRIPTIF

Rattaché(e) au chef d'équipe, après une période d'accompagnement, vous serez amené(e) à réaliser les missions suivantes : Assurer la fabrication des produits à l'aide de machines automatisées, Surveiller le bon fonctionnement et les paramètres de fabrication sur les lignes de production et détecter les dysfonctionnements, Préparer les mélanges de fabrication (pesée des ingrédients, mélange), Participer au nettoyage des lignes de production, Respecter les procédures de production, Proposer des améliorations techniques et qualitatives, Effectuer et enregistrer les contrôles du bon réglage des machines, Signaler toute non-conformité au chef d'équipe ou au service de maintenance.

► PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU :

Sans niveau spécifique

DIPLOME REQUIS :

Aucun

EXPÉRIENCES :

Expérience professionnelle non exigée

Un super esprit d'équipe, autonomie, rigueur et dynamisme, minutie alliée à l'efficacité ainsi qu'à des capacités de travail en équipe, écoute, sont des atouts essentiels pour réussir sur ce poste.

COMPÉTENCES :

FORMATION MIN ACCEPTÉ :

3ème

FORMATION MAX ACCEPTÉ :

Non spécifié

LANGUE(S) :

Connaissances de base en français

INFORMATIQUE :

Non spécifié

PERMIS :

B

► EXIGENCE(S)

Poste en horaires alternés : 1 semaine de matin (6h00-13h30), 1 semaine d'après-midi (13h30-21h00) - Possibilité de faire des nuits si volontaire - 35 heures par semaine.

► RÉMUNERATION

€{salaire}

► AIDES DU CNARM



Billet d'avion aller + transfert



Allocation d'arrivée de 300€



Aide à l'hébergement 2 mois



Indemnité forfaitaire de 500€



Prime d'installation de 400€